

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 octobre 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 23 mai 2023, le député de Gouin déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de renforcer l'accessibilité à une offre de soins et de services dans le réseau public au bénéfice de l'ensemble de la population du Québec, de mettre fin à toute nouvelle intrusion du secteur privé dans le réseau public de la santé et des services sociaux et de réduire le recours au privé et d'améliorer substantiellement les conditions de travail offertes dans le réseau public.

Nous partageons les préoccupations quant à la nécessité que tous les Québécoises et Québécois, peu importe leur région, aient accès à des services de santé et de services sociaux de qualité en temps opportun, que l'offre de soins et services actuelle doit être améliorée pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des citoyens et que le réseau de la santé et des services sociaux redevienne un employeur de choix.

Le gouvernement croit que c'est la mise en œuvre d'une série de mesures et d'initiatives, comme les guichets d'accès en première ligne, qui permettra de relever ces défis. C'est dans ce contexte qu'une place aux partenaires privé est considérée, mais il n'est pas envisagé de le faire à n'importe quel coût. La population doit en avoir pour son argent. Les services offerts par les partenaires privés doivent s'inscrire en complémentarité avec ceux offerts dans le secteur public et contribuer à un plus grand accès aux services.

... 2

Le gouvernement a posé de nombreuses actions pour contrôler et limiter l'utilisation des services offerts par les partenaires du secteur privé. Mentionnons, par exemple l'adoption du Projet de loi 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux, au printemps 2023, et l'entrée en vigueur du projet de règlement, le 4 octobre 2023, qui viennent limiter le recours aux agences de placement et à la main-d'œuvre indépendante. Par ailleurs, l'introduction dans le Projet de loi 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace de dispositions visant à donner plus de pouvoir au Vérificateur général auprès des organisations privées illustre également de l'intention du gouvernement d'encadrer les activités du secteur privé. Enfin, le lancement d'appels d'offres pour favoriser le rattrapage de chirurgies est un autre exemple d'approche qui permet de recourir aux services du secteur privé de manière efficace et en complémentarité aux services publics existants.

Tous ces efforts sont déployés pour assurer que les Québécoises et les Québécois puissent bénéficier d'un système de santé et de services sociaux de qualité et qui répond à leurs besoins.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 23-MS-03274